

ACTUALITÉ

Page 2

■ En bref

Page 4

■ Rapport

Olivia Dufour

L'information RSE en progrès, les rémunérations à la traîne

DOCTRINE

Page 6

■ Environnement

Jean-Claude Zarka

La Charte de la participation du public

JURISPRUDENCE

Page 11

■ Entreprises en difficulté

Christine Lebel

Étendue de l'obligation de vérification des déclarations faites par le vendeur (Cass. 1^{re} civ., 29 juin 2016)

CULTURE

Page 15

■ Ventes publiques

Bertrand Galimard Flavigny

Pluie sur Alberto Giacometti

ACTUALITÉ

Rapport



L'information RSE en progrès, les rémunérations à la traîne ¹²²ⁿ⁰

Olivia DUFOUR

L'Autorité des marchés financiers (AMF) a publié le 17 novembre dernier son 3^e rapport sur l'information sociale, sociétale et environnementale (RSE), en même temps que son 13^e rapport sur le gouvernement d'entreprise et les rémunérations des sociétés cotées. La RSE progresse, tandis que le gouvernement d'entreprise appelle des commentaires, notamment sur la pratique des administrateurs indépendants, la parité et la rémunération des dirigeants.

Un avocat associé d'un cabinet qui conseille l'entreprise dans un projet majeur d'acquisition ne peut pas être considéré comme un administrateur indépendant au sein du conseil de cette même entreprise. Ce constat est issu du 13^e rapport annuel de l'AMF sur le gouvernement d'entreprise dans les sociétés françaises. La société concernée figure parmi les 62 groupes cotés (35 sociétés du CAC 40 et 27 du bas du SBF 120) dont l'AMF a étudié les pratiques et l'information en matière de gouvernement d'entreprise en 2015. Les administrateurs indépendants constituent l'un des points marquants de l'étude. Selon la définition du code AFEP-MEDEF, « un administrateur est indépendant lorsqu'il n'entretient aucune relation de quelque nature que ce soit avec la société, son groupe ou sa direction, qui puisse compromettre l'exercice de sa

liberté de jugement ». Cela signifie par exemple ne pas être client, fournisseur ou banquier significatif de l'entreprise. « Pour que les investisseurs puissent apprécier la qualité d'indépendance des administrateurs, il est essentiel que les sociétés présentent les critères retenus par le conseil pour apprécier le caractère significatif des relations d'affaires », note la présentation du rapport. Or précisément, l'AMF constate que cinq sociétés (sur les 62 de l'échantillon) n'apportent aucune information sur les critères d'appréciation du caractère significatif des relations d'affaires, tandis que cinq autres présentent une information incomplète. Elle épingle surtout un groupe dont le cas intéressera les avocats qui sont de plus en plus appelés à devenir administrateurs indépendants.

Suite en p. 4

Édition quotidienne des Journaux Judiciaires Associés

petites-affiches.com

Petites **a**ffiches

annonces@petites-affiches.com
Tour Montparnasse 33, avenue du Maine - 75015 Paris
Tél. : 01 42 61 56 14

gazettedupalais.com

 Gazette du Palais

annonceslegales@gazette-du-palais.com
12, place Dauphine - 75001 Paris
Tél. : 01 44 32 01 50

le-quotidien-juridique.com

Le
Quotidien
Juridique

annonces@le-quotidien-juridique.com
12, rue de la Chaussée d'Antin - 75009 Paris
Tél. : 01 49 49 06 49

lalo.com

La Loi
ARCHIVES COMMERCIALES DE LA FRANCE

loiannonce@lalo.com
Tour Montparnasse 33, avenue du Maine - 75015 Paris
Tél. : 01 42 34 52 34